

Appel à Manifestation d'Intérêt

« Projets d'innovations au service des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes Françaises »

Le Cluster Montagne mobilise les entreprises autour des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

À l'occasion de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 aux Alpes françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ensemble des pôles et clusters régionaux, dont le Cluster Montagne, lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à identifier et valoriser les solutions innovantes au service de Jeux sobres, responsables et porteurs d'héritage.

Une dynamique collective au service de Jeux exemplaires

Cet AMI vise à recenser les innovations issues des entreprises régionales, capables de contribuer à la réussite des Jeux 2030 : solutions technologiques, industrielles, énergétiques, environnementales ou numériques. L'objectif est de mettre en lumière les savoir-faire locaux, accélérer la diffusion d'innovations déjà opérationnelles et inspirer les futurs appels d'offres du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) et de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO).

Thématisques d'innovation

Les entreprises sont invitées à proposer leurs projets dans l'une ou plusieurs des thématiques ci-dessous, qui traduisent les grands principes de la candidature alpine : unité des territoires, sobriété, inclusion, innovation et valorisation des savoir-faire.

- Mobilité et Accessibilité
- Construction et Infrastructures
- Développement durable et Gestion des ressources
- Sécurité des personnes et des infrastructures
- Efficience énergétique
- Signalétique et Information
- Innovation numérique et Smart Mountain
- Héritage et Durabilité post-événement

Le Cluster Montagne, catalyseur d'innovations alpines

En première ligne sur les enjeux d'aménagement, de durabilité et d'expérience de montagne, le Cluster Montagne est chargé de recueillir et valoriser les propositions des entreprises de la filière. Les solutions sélectionnées seront intégrées dans un livret des innovations remarquables, transmis directement aux différents acteurs des JOP 2030 (COJOP, SOLIDEO, collectivités olympiques...).

Modalités et calendrier

- Les dossiers de candidature sont à transmettre avant le 30 octobre 2025.
- Lancement de l'AMI : 06 octobre 2025
- Clôture : 30 octobre 2025
- Validation des candidatures : 31 octobre au 05 novembre 2025
- Présentation des solutions : à partir du 18 novembre 2025

Appel aux entreprises de la montagne

« Les Jeux 2030 sont une opportunité historique de démontrer que la montagne française est un territoire d'innovation, de durabilité et d'excellence », souligne Benoît Robert, directeur du Cluster Montagne. « Nous invitons toutes les entreprises de nos filières à se mobiliser, à partager leurs solutions et à contribuer à cet héritage collectif pour les Alpes de demain. »

Plus d'informations et dossier de présentation complet



Agir collectivement pour une montagne vivante et partagée



Le collectif de l'excellence française

Le Cluster Montagne est le réseau des acteurs français de l'aménagement de la montagne. Espace de dialogue, de ressources et d'expérimentation au service des territoires et des entreprises, il mobilise ses compétences, ses expertises et ses réseaux pour agir collectivement pour une montagne vivante et partagée. Créé en 2012 à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des entreprises de la filière, le Cluster Montagne compte 257 membres en 2025.

Contact presse

Camille Le Caïnec

+33 (0)4 79 85 81 85

c.lecainec@cluster-montagne.com

Siège social

Alpespace, bâtiment Uranus

114 voie Albert Einstein

73800 Porte-de-Savoie

FRANCE

+33 (0)4 79 85 81 81

info@cluster-montagne.com



www.cluster-montagne.com

UN CLUSTER DE



avec le soutien de :

Interreg Cofinancé par
France - Italie ALCOTRA

